

Convocation du Conseil Municipal en session ordinaire
Mardi 26 juillet 2016 à 20 heures.

Compte-rendu sommaire

Présents : Monsieur GUDIN, Madame HUGUET, Madame BILLARD, Monsieur LE METTE, Monsieur VAURY, Madame TOURNE, Monsieur PAVIOST, Monsieur MALON, Monsieur MAISONS, Madame TROUVE, Madame DURANTE, Monsieur JACQUET, Madame CHARON.

Absent(es) excusé(es) : Madame SOUBIEUX, Monsieur ROYER, Madame CLEMENT (donne pouvoir à Madame BILLARD), Madame SAUNIER (donne pouvoir à Monsieur VAURY), Monsieur SALLE, Madame GUERIN (donne pouvoir à Monsieur JACQUET).

Secrétaire de séance : Madame DURANTE.

01) MAPA : fourniture de repas conditionnés en liaison froide

Monsieur le Maire donne connaissance du compte rendu de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 juillet 2016 pour analyser les quatre offres reçues pour la fourniture des repas conditionnés en liaison froide pour les restaurations scolaires et extrascolaires.

Conformément à l'article 28 du Code des Marchés publics et APRES EN AVOIR DELIBERE le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **retient** l'entreprise CONVIVIO - PRO ; dont l'offre s'élevant à 78 928,00€ HT (soixante-dix-huit mille neuf-cent vingt-huit euros) est la plus avantageuse économiquement.
- **autorise** le Maire à signer toute pièce relative au marché de restauration passé selon la procédure adaptée.

02) MAPA : travaux de voirie

Monsieur le Maire donne connaissance du compte rendu de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 juillet 2016 pour analyser les neuf offres reçues pour les travaux de voirie.

Conformément à l'article 28 du Code des Marchés publics et APRES EN AVOIR DELIBERE le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **retient** l'entreprise AXIROUTE ; dont l'offre s'élevant à 119 304,36€ TTC (cent-dix-neuf mille trois-cent quatre euros et trente-six centimes) est la plus avantageuse économiquement.
- **autorise** le Maire à signer toute pièce relative au marché de restauration passé selon la procédure adaptée.

03) École de musique : tarifs 2016-2017

Suite à la commission culture en date du 25 juillet 2016, Monsieur le Maire propose aux Conseillers de fixer les tarifs de l'École Municipale de Musique d'Artenay pour la saison 2016 – 2017.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **fixe** les tarifs de l'École Municipale de Musique d'Artenay pour la saison 2016 – 2017 comme suit :

Eveil musical	90€
Cursus Musique	228€
Cursus Musique Piano	309€
Cursus Musique Piano adulte	399€
Piano seul adulte	600€
Formation musicale seule	90€
Chorale seule	45€
Harmonie d'EMMA seule	Accès libre
Cotisation annuelle	Artenay : 10€
	Hors commune : 20€
Toute année entamée est due.	

REDUCTIONS		
Réduction famille (par inscrit)	5% à 10%	5% pour 2 inscrits 10% pour 3 inscrits et plus
Lycéens et étudiants	10%	Fournir un certificat de scolarité
Participation aux commémorations	15%	Pour les élèves de l'Harmonie d'EMMA, inscrits en Cursus Musique et ayant participé à plus de 75% des commémorations.

04) Communauté de Communes : modification des statuts

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Donne un avis favorable** sur la modification du siège social de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine, qui sera dorénavant en Mairie de PATAY.

05) Personnel de la Fonction Publique Territoriale

a) Création de poste

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la décision prise en commission culture en date du 25 juillet 2106 de recruter un enseignant de violon et d'alto (double enseignement) dans le cadre du développement de l'école municipale de musique d'Artenay.

Pour ce faire, il y a lieu de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **décide** de modifier le tableau des effectifs du personnel communal.

b) Indemnité spécifique

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **attribue** une prime spécifique d'un montant de 69,55€ brut mensuel à un adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2016, suite au transfert de son contrat.

06) Rapport annuel 2015 : eau potable

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **prend connaissance** du rapport de l'année 2015 sur l'exploitation par affermage du réseau d'eau potable par la SAUR.
- **approuve** le dit rapport.

07) Rapport annuel 2015 : assainissement

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **prend connaissance** du rapport de l'année 2015 sur l'exploitation par affermage du réseau d'assainissement par SOGEA.
- **approuve** le dit rapport.

08) Rapport annuel 2015 : SIRTOMRA

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **prend connaissance** du rapport de l'année 2015 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets du SIRTOMRA.
- **approuve** le dit rapport.

09) Rapport annuel 2015 : BVG

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **prend connaissance** du rapport de l'année 2015 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets du syndicat de traitement des déchets, Beauce – Gâtinais Valorisation,
- **approuve** le dit rapport.

10) Réhabilitation logements collectifs 31 rue d'Auvilliers

Monsieur le Maire informe les membres présents du montage financier prévisionnel pour la réhabilitation de 12 logements par Vallogis au 31 rue d'Auvilliers.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **attribue** un accord de principe sur la garantie d'emprunt.

11) Réhabilitation logements collectifs 27-29 rue d'Auvilliers

Monsieur le Maire informe les membres présents du montage financier prévisionnel pour la réhabilitation de 13 logements par Vallogis au 27-29 rue d'Auvilliers.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **attribue** un accord de principe sur la garantie d'emprunt.

12) Affaires diverses

a) Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes

Monsieur le Maire informe les Conseillers de la possibilité pour la commune de solliciter une subvention auprès du Département pour l'organisation du concert qui sera donné le 2 octobre 2016 à l'Église Saint Victor dans le cadre du Festival des Orgues.

Plan de financement :

Dépense :

Montant du concert : 900,00€

Recettes :

Département : 450,00€

Autofinancement : 450,00€

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **sollicite** une subvention auprès du Département - Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes - pour l'organisation du concert qui sera donné le 2 octobre 2016 à l'Église Saint Victor dans le cadre du Festival des Orgues.

b) Aménagement de sécurité routière

Monsieur le Maire informe les conseillers du besoin de procéder à des travaux de sécurité routière sur la route départementale 5, au niveau de la courbe devant le château d'eau.

Plan de financement :

Dépense :

Montant des travaux : 34 000,00€

Recettes :

Département : 10 200,00€

Autofinancement : 23 800,00€

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **sollicite** une subvention auprès du Département dans le cadre des aménagements de sécurité routière sur la route départementale 5,
- **sollicite** une demande de préfinancement.

c) Transfert des antennes du château d'eau

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'entreprise FPS qui propose de transférer les équipements de télécommunications électriques d'ORANGE, mis en place actuellement sur le château d'eau, sur un pylône.

Monsieur le Maire propose que le pylône soit installé près de la lagune d'Autroche, au milieu des arbres, afin que cela soit le plus esthétique possible.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **accepte** la proposition de transférer les équipements de télécommunications sur un pylône.

d) Remboursement de factures EDF

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le F3 situé au 2 Mail Est est libre depuis le 1^{er} mars 2016.

Cependant, les anciens locataires se sont aperçus qu'EDF effectuait toujours les prélèvements sur le compte. Il y a donc lieu de les rembourser.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** Monsieur le Maire à effectuer le remboursement des prélèvements effectués à tort par EDF auprès des anciens locataires.

e) Divers

- Remerciements à Monsieur Christophe MAISONS pour son implication lors des inondations du 31 mai avec le Syndicat du Nan.
- Musée : deux personnes de la Maison de la Beauce seraient intéressées par le poste à pourvoir au Musée
- Piscine : Monsieur RAYNAL souhaiterait le poste au BAF de Patay.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00.